



6 avril 2021

Coronavirus (COVID-19)

Appel à ne pas relâcher les efforts de lutte contre la pandémie

L'Etat du Valais rappelle que le virus SARS-CoV-2, responsable de la pandémie de COVID-19, circule toujours activement. Il est donc essentiel de ne pas relâcher les efforts de lutte contre la pandémie et de respecter scrupuleusement les restrictions fixées par la Confédération. Ces mesures ont porté leurs fruits jusqu'ici. Elles ont permis de limiter la propagation de l'épidémie et d'éviter la saturation du système de santé. En continuant à les appliquer jusqu'à ce que suffisamment de personnes soient vaccinées, nous pouvons limiter le risque de voir apparaître une troisième vague qui nécessiterait de prendre de nouvelles mesures plus restrictives.

Depuis début mars, le nombre de nouveaux cas positifs au COVID-19 augmente de manière linéaire. En moyenne plus de 80 nouveaux cas sont actuellement enregistrés quotidiennement et certains jours la barre des 100 cas a été franchie. La quasi-totalité de ces infections sont dues à un des variants du SARS-CoV-2, réputés plus contagieux et probablement plus dangereux. La vaccination des personnes particulièrement vulnérables (75 ans et plus et personnes avec un risque élevé de développer des complications) progresse, mais n'est pas encore terminée. Elle devrait être accélérée dès la fin avril grâce à l'arrivée de nouvelles doses de vaccins.

Jusqu'ici, la population a respecté les mesures fixées par le Conseil fédéral, ce qui a permis de contrôler la propagation de la pandémie et d'éviter des mesures de confinement trop strict. Avec l'arrivée des beaux jours et des vacances, les autorités ont constaté un relâchement dans l'application des mesures restrictives. Elles rappellent qu'il est important de continuer à les respecter ces prochaines semaines afin d'éviter une troisième vague qui obligerait à prolonger voire durcir les restrictions déjà en vigueur, comme nous le constatons dans plusieurs pays voisins.

Pour rappel, le port du masque est obligatoire dès qu'une distance de 1.5 mètre ne peut pas être respectée entre des personnes ne vivant pas sous le même toit, ainsi que dans tous les espaces fermés accessibles au public et au travail. La Confédération interdit les rencontres de plus de 10 personnes à l'intérieur en famille ou entre amis et 15 à l'extérieur. Elle recommande de restreindre les contacts pour limiter le risque d'infection. En cas de symptômes, il est important de faire un test de dépistage. Le test est également recommandé sans avoir de symptômes, par exemple avant de rencontrer des personnes à risque.

Les autotests antigéniques seront disponibles en pharmacie à partir du 7 avril 2021. Cinq tests peuvent être obtenus gratuitement sur une période de 30 jours. La pharmacie facturera les tests obtenus directement à l'assurance maladie. Grâce à l'autotest, toute personne peut effectuer un prélèvement nasal et consulter le résultat en 15 à 20 minutes. L'autotest peut indiquer si l'on est contagieux au moment du test. Il convient toutefois de rester prudent car il est possible d'être infecté par le coronavirus malgré un résultat négatif du test et le virus peut donc être transmis. Les autotests complètent donc les règles d'hygiène et de comportement ainsi que les concepts de protection existants.



Personnes de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, 079 248 07 80

Nicolas Troillet, médecin cantonal remplaçant, 079 412 87 83